

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2018_058

Séance du jeudi 28 juin 2018

Membres en exercice : 27

Date de la convocation: 25/06/2018

Présents : 15

L'an deux mille dix-huit et le vingt-huit juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD.

Votants: 15

Pour : 15

Contre : 0

Secrétaire de

séance: Jean-Paul VELAY

Présents : Jean-Pierre ALLIER, Patrick BRUN, Yves COMMANDRE, Albert DOUCHY, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Michel RIOU, Gilbert ROURE, Françoise THYSS, Jean-Paul VELAY

Représentés:

Excusés: Laurent ARBOUSSET, Michèle BUISSON, Gilles CHABALIER, Matthias CORNEVAUX, Yves Elic LAURENT

Absents: François BEGON, Catherine BLACLARD, Paul COMMANDRE, Marie LION, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Yves SERVIERE

Objet: Délibération représentant à la CLET - DE_2018_058

Vu le Code des Collectivités Territoriales;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35;

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C;

Vu l'arrêté préfectoral n° SOUS-PREF 2016335-0025 en date du 30 novembre 2016 portant création du nouvel EPCI issu de la fusion des Communautés des Cévennes Mont Lozère, de la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes et de la Cévennes des Hauts Gardons au 1er janvier 2017;

Vu la délibération du conseil communautaire n°DE-2017-169 instaurant le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique au 1er janvier 2018;

Vu la délibération de la CCML DE_2018_047 portant création de la CLET;

M. le Maire informe l'assemblée que le Conseil Communautaire vient de créer la CLET : Commission d'Évaluation des Charges Transférées. Cette commission assume l'évaluation des charges et produits relatifs aux transferts de compétences entre EPCI et communes membres.

Le Conseil Communautaire a statué sur sa composition : un membre par commune. Il appartient désormais aux communes de désigner son représentant auprès de cette instance.

Après avoir entendu le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE Jean-Pierre ALLIER comme représentant de la commune du Pont-de-Montvert auprès du CLET.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Alain Jaffard

